



# MINI JOURNAL DU LAC



Édition de juin 2025

## Bureau municipal

### Heure d'accueil



De 8h00 à 12h et de 13h à 17h  
Du Lundi au jeudi inclusivement

Les prochaines séances du conseil :  
À 19h30

Lundi le 14 juillet 2025  
Lundi le 11 août 2025

Pour nous joindre :  
418-743-2177  
Site web: <https://www.lachumqui.com>  
Courriel :  
[lachumqui@mrcmatapedia.quebec](mailto:lachumqui@mrcmatapedia.quebec)

## Horaire des Messes

### Juin à Septembre 2025

15 juin à 9h  
13 juillet à 9h  
10 août à 9h  
14 septembre à 9h

Le 22 juin, une messe de secteur aura lieu à  
Val-Brillant à 10 h pour célébrer le 150e des soeurs  
du St-Rosaire

Le 29 juin, une autre messe de secteur aura lieu à  
Amqui pour célébrer la 1ère messe du nouveau  
prêtre Nawell ordonné le 27 juin, à la Cathédrale de  
Rimouski.

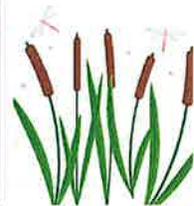
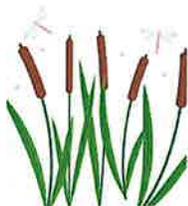


## Inspecteur municipal

Que vous ayez des questions concernant des règlements municipaux, des préoccupations à propos de l'entretien de vos infrastructures ou besoin d'informations pour vos projets en cours, l'inspecteur est là pour vous aider.

**Tous les jeudis au**  
**bureau municipal**  
**de 9H à 15H**

Sébastien Gagné  
418 629-2053 Poste 1126





## MOT DU MAIRE

### RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIERS 2024

Chers citoyens,  
Chères citoyennes,

Le Code municipal du Québec prévoit diverses obligations pour une municipalité et un conseil municipal. Parmi ces obligations, le maire doit vous présenter annuellement les faits saillants du rapport financier de la dernière année.

Conséquemment, c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier 2024.

Cet exercice de reddition de comptes sur les finances municipales vise à vous informer, en toute transparence et ouverture d'esprit, des choix financiers qui ont guidé nos décisions au cours de la dernière année et de la situation financière actuelle.

Les états financiers 2024 ont été vérifiés par la firme Mallette S.E.N.C.R.L., en date du 12 février 2025, et déposé à la séance du conseil municipal du 5 mai 2025. Selon Mallette S.E.N.C.R.L., les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### **ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2024**

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2024 un déficit de fonctionnement de 80 212 \$. Ce déficit correspond à des investissements pour des travaux obligatoires effectués sur notre réseau routier ainsi que des bris survenus entre autres, sur notre niveleuse qui ont nécessité des réparations coûteuses. Comme l'an passé, le déficit a été comblé par un surplus accumulé des années précédentes. Nous avons également investi dans nos immobilisations dont la salle paroissiale.

Voici les grandes lignes des états financiers certifiés conformes par les vérificateurs externes :

Revenus	1 129 789 \$
Charges	( 1 222 805 \$ )
Conciliation à des fins fiscales	12 804 \$
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>( 80 212 \$ )</b>

#### **QUELQUES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2024**

- L'achat du Freightliner
- L'achat du camion F-150
- Reconstruction des balcons de la Salle Paroissiale
- Remplacement des portes au garage municipal
- Reconstruction de deux ponceaux, route Mitis et Branche- Nord

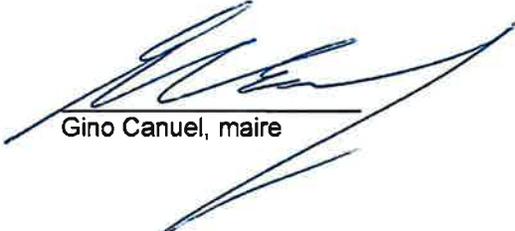
## GRANDES ORIENTATIONS

Les membres du conseil municipal sont sensibles aux finances municipales et chaque dollar investi dans la communauté doit être un investissement et non une dépense. Les membres du conseil continueront d'aborder de façon très serrée la gestion des finances municipales.

Nous poursuivons toujours nos efforts de développement de notre communauté par le biais de diverses initiatives qui contribuent à notre qualité de vie. Nous croyons sincèrement que le climat que nous travaillons à mettre en place dans notre communauté favorise l'attraction et l'accueil de nouvelles familles et dynamise le marché immobilier.

Enfin, je veux vous remercier pour la confiance démontrée à l'égard du conseil tout au long de l'année. Je tiens également à remercier mes collègues du Conseil municipal pour leur travail constant, leur appui et leur implication, de même que les employés municipaux et bien sans oublier bien sûr l'excellent travail de tous les bénévoles.

Un immense MERCI à vous tous qui faites de notre municipalité un endroit où il fait bon vivre.



Gino Canuel, maire

## **\*\*NOUVEAU\*\* STATION DE LAVAGE D'EMBARCATIONS NAUTIQUES**

La Municipalité avec la collaboration du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi que la MRC de La Matapédia est fière de vous présenter la nouvelle installation de station de lavage d'embarcations nautiques. Nous avons à cœur la protection de notre magnifique lac contre les espèces envahissantes qui frappent à nos portes. Nous vous encourageons à l'utilisation de celle-ci lors de vos activités nautiques, que se soient pour vos embarcations motorisés ou autres. Tous ensemble protégeons notre lac !





## Vente de bancs d'église

Il est toujours possible de vous procurer un banc d'église.

- Banc simple: 50 \$
- Banc double: 100 \$



Les personnes intéressées doivent réserver leur banc au bureau municipal,  
au 418 743-2177 poste 1675 ou 0

*Si vous désirez un numéro ou un banc appartenant à une famille  
en particulier, nous sommes en mesure de vous répondre..*

# Élection municipal 2025



Vous voulez devenir candidate ou candidat pour représenter les intérêts des citoyennes et des citoyens de votre communauté et pour faire valoir leurs droits?

Vous devez choisir le poste que vous souhaitez avant de poser votre candidature. Vous ne pouvez pas convoiter plusieurs postes en même temps. Il y a deux types de postes: le poste de maire et les postes de conseillère ou conseiller.

**Pour être éligible, vous devez respecter les critères suivants le jour de l'élection:**

- Avoir 18 ans et plus;
- Avoir la citoyenneté canadienne;
- Ne pas avoir perdu vos droits électoraux.

**Vous devez également remplir l'une des deux conditions suivantes le jour de l'élection :**

- Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- Être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours.

## DÉPÔT DES CANDIDATURES

En vue de l'élection générale du 2 novembre 2025, vous pouvez déposer votre déclaration de candidature entre le 19 septembre et le 3 octobre 2025.



# FESTIVAL EXPO



Édition 2025



LAC-HUMQUI

SERVICE DE BAR  
TOUTE LA  
JOURNÉE À LA  
SALLE  
PAROISSIALE

- EXPOSANTS LOCAUX
- JEUX GONFLABLES / ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS
- EXPOSITIONS DE VOITURE
- PARADE DE VOITURE AUTOUR  
DU LAC À 16H



FRED

### DÉTAILS

DÉBUT POUR  
L'ARRIVÉE DES  
VOITURES À  
MIDI, PRIX DE  
PRÉSENCE POUR  
LES VOITURES  
PRÉSENTES,  
CONCOURS POUR  
LA PROCHAINE  
VOITURE SUR LE  
CHANDAIL.



## 26 JUILLET 2025 - 13 H

SOUPER À 17H CIPAILLE 20\$/ASSIETTE (FAIRE LA RÉSERVATION  
DE BILLET AUPRÈS DE LUCIE PRONOVOST 418-631-3430)  
SALLE MULTIFONCTIONNELLE

SPECTACLE  
FRED BÉLAND ET SES MUSICIENS | BROKEN NAILS

20H

BILLET EN PRÉVENTE 20\$  
À LA PORTE 25\$  
BILLET EN VENTE AU DÉPANNEUR

22H

# NOUVELLE OPTOMÉTRISTE

**DISPONIBILITÉS  
POUR UN EXAMEN  
DE LA VUE!**

Opto-Réseau Manon Bastien optométriste d'Amqui est fière d'annoncer l'arrivée de la Dre Savannah Legault, optométriste, au sein de son équipe.



Diplômée de l'École d'optométrie de l'Université de Montréal, Dre Legault veille sur votre santé visuelle et offre à chaque patient un service professionnel et attentionné depuis juin 2024.

**Pour planifier un examen de la vue avec Dre Legault, téléphonez au 418-629-2818.**

Les dossiers actifs de Dre Johanne Villeneuve pourront nous être transférés à votre demande.

**Bienvenue aux nouveaux patients !**



**OPTORÉSEAU**



## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :**

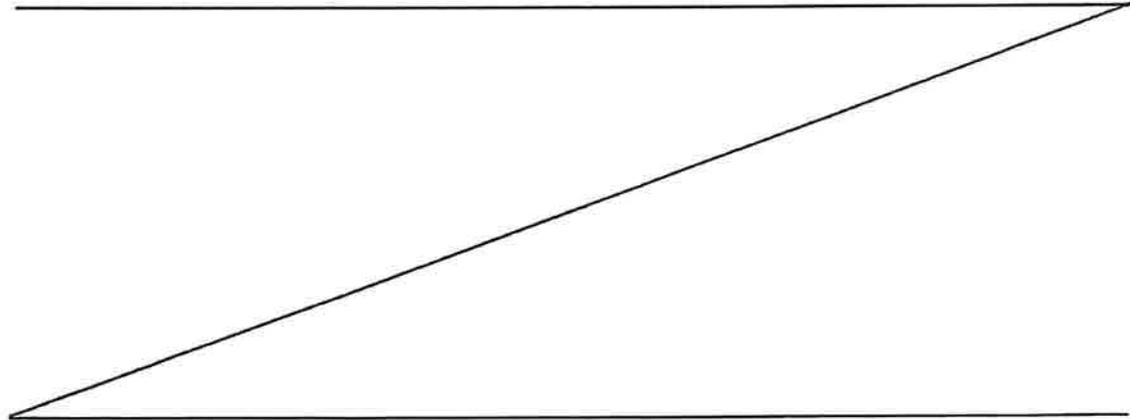
À la séance ordinaire du conseil municipal du 02 juin 2025, il a été adopté une résolution modifiant le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal.

Cette résolution vient définir une date différente de celle apparaissant au calendrier 2025, de la manière suivante, tel que permet la Loi sur les Cités et villes.

La séance prévue le 07 juillet 2025 aura lieu le 14 juillet 2025;

La séance prévue le 04 août 2025 aura lieu le 11 août 2025;

L'heure des ces rencontres est identique à l'heure proposée au calendrier, soit 19h30.



**Donné à Saint-Zénon-du-Lac-Humqui ce 5<sup>ème</sup> jour du mois de juin 2025.**

  
Isabelle Desjardins, greffière-trésorière



---

## AVIS DE MOTION

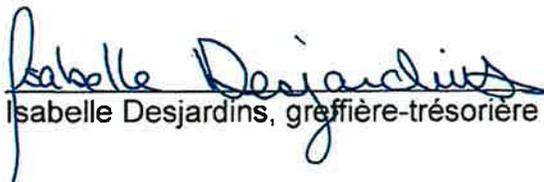
---

### RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION INCITATIVE POUR LES BACS ROULANTS À DÉCHETS RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2025

---

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Diane Soucy voulant que le règlement 03-2025 intitulé **RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION INCITATIVE POUR LES BACS ROULANTS À DÉCHETS** soit adopté lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le 14 JUILLET 2025 à 19H30, au 146 route 195, Lac-Humqui (Québec) G0J 1N0.

DONNÉ À SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI CE 05<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

  
Isabelle Desjardins, greffière-trésorière

# LE COMPOSTAGE

Les matières organiques représentent **27 %** de nos poubelles. En les compostant, on en tire plusieurs avantages :

- Réduire la quantité de déchets à enfouir ( ce qui coûte très cher : **191 \$ la tonne**, contre seulement **26 \$** par habitant pour le compost),
- Diminuer la pollution, car les déchets enfouis produisent du méthane, un gaz **25 fois** plus polluant que le dioxyde de carbone (CO2).
- Le composte est transformé en **engrais naturel** ou en énergie (**biogaz**).



## Qu'est-ce qu'on peut mettre dans le bac brun?

### · Résidus alimentaires :

o Épluchures de fruits et légumes, restes de repas ( même les viandes, les fruits de mer et les produits laitiers), résidus de café et filtres, sachets de thé, pain, coquilles d'œufs, etc.

### · Papiers et cartons souillés :

o Essuie-tout souillés, boîtes de pizza, mouchoirs, papiers à main, serviettes de table, etc.

### · Résidus verts :

o Résidus de jardin (sauf gazon), fleurs, plantes.

## Des trucs simples pour éviter les mauvaises odeurs

Composter ne devrait pas être désagréable, voici quelques trucs faciles à faire pour que votre compost reste propre et sans odeur :

- Videz votre bac de cuisine régulièrement et nettoyez-le avec un peu d'eau chaude et du savon.
- Utilisez des sacs compostables certifiés ou tapissez le fond de votre bac avec du papier journal.
- Ajoutez du papier journal, des boîtes d'œufs ou du carton pour absorber l'humidité.
- Gardez votre bac de cuisine au frais, surtout l'été (frigo ou congélateur si possible).
- Sortez le bac brun la veille au chemin pour toutes les collectes.

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		



Régie intermunicipale de traitement  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
MRC de La Matapédia et de La Mitis

1-800-631-2924

Info@ecoregie.ca

www.ecoregie.ca

PERMIS DE PISCINE 

Avant d'acheter votre piscine, assurez-vous que votre projet est conforme aux normes contenues dans les règlements municipaux ainsi qu'au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Vous en possédez déjà une ? Est-elle conforme ?

Règles générales :



1. Toute piscine doit être entourée d'une enceinte de manière à en protéger l'accès d'une hauteur d'au moins 1,2 mètres (4p) \*\*; (1.5 mètres (5p) dans certaines municipalités)
2. Porte avec système de fermeture installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
3. Échelle pour entrer et sortir de l'eau;

La surface de promenade d'une piscine doit être antidérapante. Cette promenade doit être d'une largeur minimale de 1 mètre.

Une piscine hors-terre ne doit pas être munie d'une glissoire ou d'un tremplin;

Une piscine creusée ne peut être munie d'un tremplin dans la partie profonde que si ce tremplin a une hauteur maximale d'un (1) mètre de la surface de l'eau et que la profondeur de la piscine atteint trois (3) mètres;

Une piscine utilisée après le coucher du soleil doit être munie d'un système d'éclairage permettant de voir le fond de la piscine en entier;

Une piscine doit être munie d'un système de filtration de l'eau assurant à celle-ci une clarté et une transparence permettant de voir dans le fond en entier. Le système doit être installé à plus de 1 mètre de la paroi de la piscine lorsque celui-ci n'est pas situé sous le deck ou dans un bâtiment ;



Afin d'empêcher un enfant de grimper pour accéder à la piscine l'enceinte doit être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade.

Le délai pour se conformer aux nouvelles normes de sécurité pour toutes les piscines installées avant le 1er novembre 2010 est le 30 septembre 2025.

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Un message de votre municipalité